



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA SEINE-MARITIME

Maison de la Chasse et de la Nature - Route de l'Etang
76890 BELLEVILLE EN CAUX - TEL : 02.35.60.35.97

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 AVRIL 2015

CONVOCAATION

Le 17/03/2015

Cher Adhérent,

J'ai l'honneur de vous faire connaître, qu'en exécution des prescriptions législatives actuelles, notre Assemblée Générale est fixée au **SAMEDI 25 AVRIL 2015**, à YVETOT - ESPACE « LES VIKINGS » — Rue Pierre de Coubertin. L'accueil des participants aura lieu de 8 heures à 9 heures.

Chaque titulaire du permis de chasser, adhérent de la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-Maritime, dispose d'une voix. Il peut donner procuration par écrit à un autre adhérent.

Un titulaire du permis de chasser, adhérent à ce titre à la fédération, qui n'est ni titulaire d'un droit de chasse, ni représentant d'une société, d'un groupement ou d'une association de chasse dans le département, ne peut détenir plus de 50 pouvoirs.

Chaque titulaire de droits de chasse dans le département, adhérent de la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-Maritime, dispose d'une voix par 50 hectares ou tranche de 50 hectares jusqu'à un maximum de 2 500 hectares. Il peut déléguer ses voix par écrit à un autre adhérent.

Aucun mandataire ne peut détenir plus de voix, pouvoirs inclus, qu'un centième du nombre total des adhérents de la campagne cynégétique précédente soit **151 VOIX**.

Les adhérents de la fédération qui disposent de pouvoirs en vue de l'assemblée générale doivent, vingt jours avant la date de celle-ci, adresser à la fédération la liste nominative des droits de vote dont ils disposent. C'est pourquoi, je vous remets ci-inclus, les imprimés nécessaires que vous voudrez bien nous retourner **IMPÉRATIVEMENT** pour **le 5 AVRIL 2015**. Je vous précise qu'à compter **du 6 AVRIL 2015** aucun dossier ne sera accepté. Tous les adhérents de la fédération peuvent en prendre connaissance au siège de la fédération pendant les huit jours précédant l'assemblée générale.

POUVOIR

Je soussigné M....., adhérent de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Seine-Maritime, constitue pour mandataire M....., lui-même adhérent de la Fédération des Chasseurs de Seine-Maritime pour me représenter à l'Assemblée Générale du 25 AVRIL 2015 à YVETOT

En conséquence, assister à l'Assemblée Générale, signer les feuilles de présence, toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, et généralement faire le nécessaire.

Fait à.....

Le.....

Signature précédée de la mention manuscrite « *bon pour pouvoir* »

Pour que votre pouvoir soit valable merci de coller votre timbre vote 76 ci-dessous :